



DCI CGT DU 12 NOVEMBRE 2018

LES MÉTIERS TRACTION DANS LE COLLIMATEUR DE LA DIRECTION

Alors que les négociations sur les métiers sont en cours au niveau de la branche ferroviaire, la direction de l'entreprise s'attaque ouvertement à nos métiers. Principales cibles de nos dirigeants, les ADC et les CTTL, avec la volonté d'utiliser des TB sur des tâches métier d'ASCT ou d'APLG.

La direction TER AURA envisage sérieusement de détacher des TB vers des établissements du Matériel ou à l'ESV afin qu'ils assurent les métiers d'APLG ou d'ASCT. La raison évoquée par la direction est qu'en attendant le SA 2020 et l'ouverture du CEVA (liaison entre Annemasse et Genève), il y aura une cinquantaine d'ADC en sureffectif sur l'établissement sur une durée d'environ 6 mois.

Du coup, un petit génie s'est dit plutôt que d'effectuer les formations en retard, notamment celles liées aux montées en roulements, idem pour les congés en retard, je vais envoyer pour 6 mois environ des ADC faire un autre métier en faisant fi du dictionnaire des filières.

Pour la CGT, la concomitance de ce projet avec les négociations de la CCN sur les métiers n'est pas une coïncidence. Cela est voulu afin de tenter de casser le contour de nos métiers et ainsi instaurer la polyvalence tant souhaitée par nos dirigeants.

Le comble ! L'entreprise supprime massivement les ASCT sur les trains à travers l'EAS et souhaite désormais transformer des ADC en ASCT !

Bien entendu, cette opération est annoncée sur la base du volontariat, mais quand on sait qu'elle concerne une population très jeune, celle des TB1, on ne peut que s'inquiéter des conditions du volontariat.

Pour la CGT, il est inconcevable de laisser la direction détruire notre réglementation. Les possibilités d'utilisation des TB1 autorisées par le dictionnaire des filières sont déjà bien assez souples puisqu'en plus d'être utilisés en premier comme TB, ils peuvent assurer des journées TA ou d'AICR.

La CGT constate que la Direction de la Traction abandonne nos métiers et leur contenu aux activités. Si elle persiste dans sa volonté de ne pas respecter le dictionnaire des filières, l'intervention des cheminots avec la CGT sera nécessaire !

Accompagnements et JFC assurés par des ADC

Cette fois, c'est le métier de CTTL qui est la cible de la direction.

Alors qu'elle surcharge les CTTL de travail ayant peu de rapport avec l'exercice de leur métier, la direction entend désormais que des ADC réalisent des actes de formation et certains accompagnements en lieu et place des CTTL.

A titre d'exemple, en contradiction avec la TT649 qu'elle a rédigée elle-même, la direction fait réaliser la tenue de JFC réglementation par des TB en l'absence totale de CTTL.



Autre exemple, au sein des petits collectifs Traction, des ADC sont chargés de réaliser des accompagnements de leurs collègues en lieu et place des CTTL.

La direction nous annonce que ces accompagnements ne sont pas décomptés parmi les 2 accompagnements minimum prévus à la TTO35, dans le cadre de la certification des ADC.

La CGT est opposée à de telles pratiques. Seul l'encadrement Traction est habilité à réaliser des actes de formation et de certification des ADC.

Les ADC ne peuvent intervenir qu'en appui des CTTL, à chacun son métier et sa qualification.

Pour la CGT, la formation CTTL ne se résume pas à un agent ayant suivi une formation de formateur d'entreprise et à qui on a confié un Powerpoint sur un sujet réglementaire.

Être CTTL, c'est être un expert métier reconnu de tous.

Quelle légitimité peuvent avoir, auprès de leurs collègues, des ADC choisis sans réels critères pour réaliser des accompagnements ?

Si de tels agents ont des compétences reconnues, il faut les engager, sans délai, dans une formation de CTTL. Au moins, à la sortie de leur formation, ils auront leurs compétences reconnues par un examen et leur nomination au grade de CTTL.

Remise en cause des accords locaux et des protocoles congés

La direction de la Traction s'en défend, elle n'a pas donné de consigne en ce sens. Pour autant, un peu partout sur le territoire, comme cela a déjà été le cas avec l'EAS ou la suppression des autorisations de départ, les directions d'établissement tentent de remettre en cause les accords locaux et les protocoles congés.

Pour une fois, la direction de la traction dit vrai, c'est la DRH nationale qui a donné ces directives dans le but de faire financer la réforme ferroviaire par les cheminots en faisant plus de productivité au détriment de leurs conditions de travail et de vie familiale.

Progressivement, la direction a pour ambition de rayer l'intégralité des accords locaux. A ce jour, par pure stratégie, elle ne les attaque pas massivement et partout à la fois afin d'éviter une riposte des cheminots, mais l'objectif de raser des années d'acquis sociaux est bien là.

C'est le nouveau dialogue social prôné par la direction au moment même où elle supprime toutes les instances statutaires (CPCMT, CS ADC, CFHSCT) mais aussi les DP, CE et CHSCT pour les remplacer par des CSE.

Côté protocoles congés, la direction déclare qu'ils sont des freins à une bonne couverture des plans de transport. Selon elle, ils sont trop généreux en absences accordées simultanément. C'est dans ce cadre qu'elle envisage de les remettre en cause.

Pour la CGT, si des difficultés de couverture de charge voient le jour, ce n'est en aucun cas les protocoles congés qui en sont la cause, ils existent pour certains depuis des décennies sans poser de problèmes majeurs pour la production.

Les réelles difficultés de couverture de la charge en période protocolaire sont dues à un manque d'effectif mais également à l'organisation de la production.

En effet, la séparation des activités, puis la dédicace toujours plus exacerbée des ADC à une ligne, un axe ou à un produit, conduisent à des difficultés de production et de couverture du plan de transport car aujourd'hui, à part au sein d'un même roulement, un ADC peut difficilement en remplacer un autre.

Pour la CGT, ce qu'il convient de revoir n'est donc pas les protocoles congés mais l'organisation de la production notamment par de la multi-activités.

Si la direction devait persister dans ses projets funestes, elle porterait l'entière responsabilité d'un conflit majeur.

**POUR L'AVENIR DE NOS MÉTIERS ADC ET CTTL,
LE SEUL GESTE EFFICACE C'EST LE VOTE CGT !
VOTER CGT, C'EST AUSSI VOTER POUR TOI !
DU 16 AU 22 NOVEMBRE 2018**

